

Layton



# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTON, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.									Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.				
Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.									Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.				
CAHORS			ARRIVÉES A						CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE arriv.
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	ARRIVÉES	Dép. p <sup>r</sup> Montaub.	ARRIVÉES	Départ p <sup>r</sup> Cahors	pas de communication directe avec Cahors depuis le service d'été de la Compagnie du Midi.
10 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> matin.	6 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup> matin.	8 <sup>h</sup> 12 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 22 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup> m.	Midi 18 <sup>m</sup>	3 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> s.	Midi 36 <sup>m</sup>	11 <sup>h</sup> 46 <sup>m</sup> s.	9 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> m.	5 <sup>h</sup> 5 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 1 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> m.	
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 s.	
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 —	
Train de foire : Départ de Libos à 7 <sup>h</sup> 10 <sup>m</sup> matin. — Arrivée à Cahors à 9 <sup>h</sup> 15 <sup>m</sup> matin.													

Voir en tête de la 4<sup>e</sup> page, nos PRIMES-MONTRES.

Cahors, le 30 Août.

### Le combat de Fou-Tchéou.

Le ministre de la marine a reçu ce matin de l'amiral Courbet le télégramme suivant, daté de Fou-Tchéou, le 24 au matin :

Bonne journée de début. Nous avons ouvert le feu le 23, à deux heures de l'après-midi. A 6 heures, neuf des navires de guerre chinois et douze jonques de guerre étaient coulés.

Un de nos torpilleurs avait coulé un grand croiseur chinois.

Le feu de la batterie Kropp qui domine l'arsenal était éteint. Les deux navires ennemis qui restaient se sont sauvés dans le haut de la rivière, où aucune de nos canonnières n'a pu les poursuivre à cause de leur tirant d'eau.

Ont pris part à l'action : le *Volta*, sur lequel j'avais mon pavillon, le *Dugaytrouin*, la *Triomphante*, le *Villars*, le *d'Estaing*, l'*Aspic*, le *Lyux*, la *Vipère* et les torpilleurs 45 et 46.

Nous avons eu six tués et vingt-sept blessés dont 14 légèrement. Les bâtiments n'ont éprouvé que des avaries réparables avec leurs propres moyens.

Le torpilleur 46 a eu sa chaudière crevée par un boulet.

Les pertes chinoises sont très considérables.

Pendant la nuit du 23 au 24, nous avons été constamment harcelés par des épaves en feu que des courants de quatre à cinq nœuds portaient et rapportaient, ensuite par des brûlots dirigés et par des canots porte-torpilles. Je vais me débarrasser aujourd'hui de tous les engins de cette sorte, après quoi je bombarde l'arsenal.

Ne comptez pas que nous soyons sortis de la rivière Min avant le 29 ou le 30.

Les états-majors et les équipages sont animés d'une ardeur à toute épreuve.

Le ministère de la marine portera à la connaissance des familles, dès qu'il le pourra, les noms des tués et blessés.

### Conflit franco chinois

Shang-Hai, 28 août.

Le bombardement des forts Mingan, nous a coûté encore moins de sacrifices que l'attaque contre l'arsenal, bien que les journaux anglais aient fait de ces forts un épouvantail.

L'amiral Courbet n'a pas perdu de temps, ainsi qu'il l'annonçait dans sa dépêche du 24. Il a poursuivi son œuvre avec une précision pour ainsi dire mathématique.

Le résultat de cette canonnade ne s'est pas fait attendre.

— Le ministre de la marine vient de recevoir de l'amiral Courbet le télégramme suivant :

Rivière du Min, le 27 août, 5 h. 50, s.

Les opérations contre Mingan sont terminées. Toutes les batteries sont détruites, tous les canons hors de service. J'ai fait briser, avec du fulmi-coton, tous les canons de la fabrication européenne. Je commence, aujourd'hui, l'attaque de la passe Kimpai.

COURBET.

Rivière du Min, 28 août, 5 h., s.

Les batteries principales de la passe Kimpai sont détruites. On espère qu'elles seront détruites toutes ce soir.

Une partie des canons a été détruite par le fulmi-coton.

On fait en ce moment draguer la ligne des torpilles qui barre la rivière; les canonnières pourront sortir par une autre passe. On a en-

voyé l'*Aspic* pour garder le câble télégraphique.

Le ministre de la marine a adressé à l'amiral Courbet, en réponse à sa dernière dépêche, le télégramme suivant :

Reçu votre télégramme du 24.

Le gouvernement vous exprime, ainsi qu'à vos braves équipages, toute sa satisfaction pour le brillant début de vos opérations et vous envoie tous ses vœux pour leur complet succès.

Contrairement aux informations de source anglaise ou chinoise, il est faux qu'un de nos navires ait été coulé pendant les opérations sur le Min. Les seules avaries graves sont celles qu'a subies un des deux bateaux torpilleurs qui a reçu un boulet dans sa chaudière.

Ce bateau torpilleur sera conduit à Saigon pour y être réparé.

### La presse russe

Le journal russe *Novoïe Vremia*, parlant, à la date du 25, du conflit franco-chinois, s'exprime de la manière suivante :

« La France agit dans l'intérêt de toute l'Europe et peut compter que plus d'une grande puissance la soutiendra d'une façon ou d'une autre. »

« Selon toute vraisemblance, ni la Russie ni l'Allemagne ne laisserait la France sans appui, s'il arrivait (ce qui est absolument improbable) que les troupes européennes c'est-à-dire françaises, fussent obligées de battre en retraite devant les Chinois. Du moment que le gouvernement chinois s'est hasardé à se mettre en guerre avec une puissance européenne, il est indispensable que la Chine soit vaincue, à quelque prix que ce soit. »

« La Chine est placée devant un dilemme : il faut qu'elle accepte les conditions de la France »

et qu'elle les remplisse sans retard, ou qu'elle se décide à faire la guerre, sans aucun espoir d'être appuyée sérieusement par n'importe quelle puissance européenne. »

### La presse allemande

La *Gazette de Cologne* dit que l'on se trompe, en Angleterre, si l'on croit que l'Allemagne fera une démonstration contre la France à cause du bombardement de Fou-Tchéou.

« Nous avons, dit le journal allemand, bien plus regretté le bombardement d'Alexandrie que celui de Fou-Tchéou, et, malgré cela, nous avons laissé l'Angleterre faire tranquillement ce qu'elle voulait. »

« Nous n'avons pas l'intention de jouer en politique le rôle de don Quichotte et de tirer les marrons du feu pour les autres, et nous le ferions encore moins pour l'Angleterre que pour toute les autre nation. »

### La presse autrichienne

L'*Extrablatt* est convaincu que Li-Fong-Pao ne tardera pas à apprendre à Berlin que le prince de Bismarck ne trouve absolument rien à redire à l'action de la France et que les hommes d'Etat chinois, s'ils avaient peut-être ajouté foi aux suggestions des Anglais dans le sens contraire, ont été simplement les dupes de ces derniers. Le journal viennois croit que, dès qu'on saura à quoi s'en tenir, à Berlin, au sujet des vraies dispositions de l'Allemagne, de la Chine viendra enfin à résipiscence. »

## Informations

### LE CHOLÉRA

Toulouse. — 1 décès cholérique douteux.  
Aspet. — 1 décès, 1 nouveau cas grave.  
Milhas. — Même situation.

— Oui.  
— Mais c'est que...  
— Aurais-tu affaire ?  
— Oui.  
— Je n'ai pas de bonheur. Ce beau soleil me fait envie, et tu sais que je n'aime sortir qu'avec maman ou avec toi.  
— Est-ce que... ?  
Loïc évitait de parler à sa belle-mère. La dissimulation ne faisait que commencer pour lui; il n'était pas encore rompu à ce déguisement.  
— Tu sais que maman n'aime pas à sortir à pied, continua-t-elle; et pourtant j'aurais un caprice aujourd'hui.  
— Lequel, mon enfant ? dit Madame de Maudreuil.  
— Tu te rappelles la petite marchande de fleurs ?  
Loïc crut voir sa belle-mère pâlir.  
— Oui; après ?  
— Tu ne sais pas ce que c'est, toi, Loïc; je vais te l'expliquer. Figure-toi qu'autrefois, maman et moi, nous passions souvent rue de Naples, pour aller chez ma tante.  
Loïc attendait. Il sentait que Blanche allait, sans même s'en apercevoir, trahir le secret de sa mère. Madame de Maudreuil avait encore pâli au nom de rue prononcé par sa fille. Blanche poursuivit :  
— Connais-tu la rue de Naples, Loïc ?  
— Oui, un peu.  
— Je ne sais pas si tu l'aimes; moi je la déteste. Cette rue qui monte est boueuse et laide. Mais, j'avais toujours un plaisir, quand venait le printemps. Il y a une petite marchande de fleurs

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(14)

## LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

Plus les situations dramatiques sont simples, plus elles sont fortes. Quel poète tragique avait jamais créé rien de comparable à cette jeune fille parlant ainsi, quand cette œuvre de justice, à laquelle, d'avance, elle s'associait, devait frapper sa propre mère ! Loïc se leva brusquement. Son martyre avait assez duré, il voulait qu'il cessât.

— C'est cela, dit Blanche, quitte ton travail et viens déjeuner.

— Tu veux !...  
— Pourquoi prends-tu cette mine colère ?... Elle n'était plus aussi joyeuse, pourtant elle voulait égarer son frère.

— Qu'y a-t-il de si terrible dans cette phrase ? lui demanda-t-elle en souriant.

— Rien.

— Alors, viens. Elle lui tenait le bras et voulait l'entraîner.

— Non, dit-il.

— Tu ne veux pas ?  
— Blanche...  
— Eh bien, moi, je ne veux pas que tu travailles encore, je trouve que tu t'es assez fatigué comme cela. Viens, ou, si tu ne veux pas venir, donne-moi au moins une bonne raison.

Elle ne se doutait pas que chacun des mots

qu'elle prononçait était comme un poignard dont elle eût frappé le cœur de son frère. Une bonne raison ! Laquelle, en effet, pouvait-il invoquer ? On réfléchit longuement en une minute. Loïc se dit que, puisqu'il voulait dissimuler, autant valait commencer l'épreuve aussitôt. Ne se trouvait-il pas condamné, par le fait même de cette situation où il était, à rester en face de sa belle-mère ?

— Tu as raison, Blanche, dit-il, je vais t'accompagner. Viens.

La baronne de Maudreuil attendait déjà dans la salle à manger. Un rayon de soleil l'enveloppait, car elle avait la tête appuyée contre la vitre. Loïc fut frappé de l'aspect navré de cette physionomie qu'il avait connue naguère si heureuse et si calme. Dans sa robe de veuve en laine noire, Claire semblait porter le deuil, non-seulement de l'époux mort, mais encore d'elle-même.

Elle se retourna quand ils entrèrent.

— Ah ! c'est vous, mes enfants ? dit-elle.

A cette phrase, un éclair passa devant les yeux de Loïc. Mes enfants ! L'ironie de la situation le poursuivait-elle donc partout ?

Il avait peur de la regarder, cette femme complice du meurtre. Il lui semblait que ses yeux lui crieraient qu'il savait tout; et il voulait jusqu'au bout garder son secret pour lui. Il se répétait tout bas le nom de cet homme : Richard... Ce nom lui brûlait les lèvres; il aurait voulu pouvoir le prononcer; c'était là qu'était la clef du mystère, il le devinait. Sa pensée errait à travers toutes les combinaisons possibles. Rue de Naples ? Il y avait passé souvent dans cette rue, quand, autrefois, il allait chez Jeanne, si heureux et si joyeux. Et c'était cette rue qu'il

allait fouiller d'un bout à l'autre. Il allait commencer une vie de ruses, de mensonges et d'hâblerie.

Il n'allait pas la commencer, il la commençait déjà. Madame de Maudreuil était assise en face de lui et mangeait silencieusement. Par instants, elle levait le front et regardait son beau-fils avec inquiétude. Car il ne pouvait pas s'y tromper, c'était bien une sollicitude vraiment maternelle qui animait le regard de Claire. Ne l'avait-elle pas toujours considéré comme son fils, d'ailleurs ? N'avait-elle pas toujours eu pour lui les tendresses d'une mère véritable ?

Ce fut Blanche qui rompit la première le silence :

— Eh bien, mon Loïc, dit-elle, n'ai-je pas eu raison de te forcer à venir ?

— De le forcer ? demanda Claire.

— Oui, il voulait nous laisser déjeuner seules.

— C'était mal à toi, Loïc.

— Gronde-le, maman, continua la jeune fille. Crois-tu qu'il s'est tué de travail depuis sa guérison ? Vraiment, il n'est guère raisonnable.

— Est-ce que ton ami, M. Darcourt, ne doit pas venir aujourd'hui ? demanda Claire.

— Oui... je crois.

— Dis-lui, je te prie, que j'ai à lui parler.

— J'ai tout raconté à maman, glissa Blanche à l'oreille de son frère.

Elle reprit tout haut :

— Veux-tu me faire bien plaisir, Loïc ?  
— Comment, Blanche ?  
— J'ai soif de grand air : conduis-moi avec toi, au bois.  
— Aujourd'hui ?

**Villefranche.** — 1 décès cholérique et 2 cas sérieux.  
**Limoux.** — 2 décès à l'asile des aliénés.  
**Rennes-les-Bains.** — L'état sanitaire dans cette station balnéaire est excellent.  
**Carcassonne.** — 13 décès, dont 4 cholériques.  
**Narbonne.** — Aucun décès cholérique.  
**Digne.** — A Sisteron, 2 décès cholériques; le fléau a frappé encore une sœur de l'hospice; à Mornosque, 1 décès.  
**Marseille.** — 34 décès, dont 4 cholériques.  
**Aix.** — 7 décès cholériques; à l'asile des aliénés, 4 décès; en ville, néant.  
**Arles.** — Aucun.  
**Béziers.** 1 décès cholérique.  
**Bédarieux.** 1 décès cholérique.  
**Perpignan.** un décès cholérique; Prades, 2; Bouleternère, 2; Caltar, 1; Le Soler, 1; Eus, 1; Rodes, 1; Pézilla-de-la-Rivière, 1; Estagel, 1; Corbères-Cabanes, 1; Bronilla, 1;  
**Toulon.** 2 décès cholériques.  
 Il y a en 5 cas aujourd'hui à Toulon; 3 à la Seyne, 7 en quelques jours à Flassans. Le docteur Gibier-Deleuve s'y transporta aussitôt, la commune n'avait pas de médecin.  
**Hérault.** — 6 décès.  
**Gard.** — 3 décès.  
**Aude.** — 5 décès.

**Le choléra en Italie.** — Bulletin officiel de la journée du 27 :  
 A Bergerac, 4 cas; dans le reste de la province, 11 cas; en tout, dans la province, 16 décès.  
 Province de Boulogne : 1 cas, 2 décès.  
 Province de Campobasso : 17 cas, 6 décès.  
 Province de Cunéo : 27 cas, dont 26 à Busca; en tout, dans la province, 21 décès.  
 Spezia, 19 cas, 8 décès.  
 Province de Milan, 1 cas, 1 décès.  
 Province de Naples, 3 décès.  
 Province de Parme, 2 cas, 5 décès.  
 Province de Pise, 1 cas.  
 Province de Tuin, 7 cas, 5 décès.

— Conformément à l'avis de la commission du choléra, le ministre du commerce a décidé l'établissement d'un service de surveillance médicale aux gares frontières d'Italie.

**Une chute l'empereur Guillaume.**  
 L'empereur d'Allemagne, qui est à Babelsberg, était monté à cheval le 25 août, à six heures et demie du soir, et était allé faire une promenade dans le parc. Le cheval ayant été gêné dans sa marche par un fil de fer presque invisible, l'empereur a perdu l'équilibre et est tombé sur le gazon.  
 Le souverain s'est relevé immédiatement et est retourné à pied au château.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT**

Séance du 21 août.

Présidence de M. CAMBRES, président.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

qui se tient au milieu de la rue, portant à son cou un étal de violettes. J'ai vu bien des violettes, on m'en a donné souvent, mais jamais qui sentissent aussi bon que les siennes. Pauvres petites violettes parfumées ! Tu vas peut-être te moquer de moi, Loïc, mais j'y ai souvent pensé, à mes chères petites fleurs. Comme je passais presque tous les jours devant la petite marchande, et que presque tous les jours je lui achetais des fleurs, elle avait fini par me connaître; quand j'arrivais auprès d'elle mon bouquet était préparé...

Madame de Maudreuil avait détournée la tête et regardait, distraite en apparence, dans le jardin de l'hôtel; Loïc ne la perdait pas des yeux.

— Tu ne te rappelles pas, maman, répéta Blanche.  
 — Si, ma chérie.

— C'est que tu as toujours eu l'air de ne pas l'aimer, ma petite marchande. Ainsi, je me rappelle qu'un matin je revenais avec Justine, au moment où tu sortais juste de la maison en face. Tu avais été faire une visite à Madame Davilliers, te souviens-tu ?

Loïc frémit. La fille trahissait la mère ! La situation en arrivait, par degrés lents, au drame intense. Madame de Maudreuil ne se doutait de rien; mais cependant, avec ce vague instinct qu'on a du danger, elle semblait profondément émue. Blanche mordillait un fruit :

— Pauvre mère ! comme tu m'as grondée, ce jour-là de m'être attardée auprès de mes violettes.

Loïc n'y tenait plus. Il comprenait tout. Cette dame nommée par Blanche était en effet une

Appel nominal.  
 Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Vote du sous-chapitre VII (Assistance publique).

Rétablissement d'un crédit de 3,000 fr. en faveur de la maison de refuge de Cahors.

M. le préfet avait proposé la suppression du crédit de 4,000 fr. accordée à la maison de refuge de M<sup>me</sup> Fournié (sœurs de la Miséricorde).

La commission des finances, par cinq voix contre quatre, a proposé de réduire de 1,000 fr. seulement l'allocation départementale.

MM. de Verninac, Béral, Rozières et Calmeilles, ont appuyé la proposition du préfet.

MM. Limayrac, de Lamaze, comte J. Murat, ont pris la parole pour demander au conseil de maintenir l'allocation de 3,000 fr.

M. le préfet du Lot, prenant la parole à son tour, a fait ressortir que cette maison ne rendait aucun service; qu'aucune instruction n'y était donnée et que le conseil pouvait trouver à faire un meilleur emploi de ses fonds.

Une demande de scrutin public a été déposée. Le vote a donné les résultats suivants.

Ont voté pour le maintien de l'allocation :

MM. de Lamaze, Laroussilhe, Brugalières, Mayzen, de Pradelle, comte Murat, Demeaux, Bouyé, Pradines, Vayssié, Roques, Cambres, Limayrac, baron Dufour, Pierre Dufour et Calmon.

Ont voté contre : MM. Talou, Vival, Fraysse, de Verninac, Béral, Bergon, Rozières, Lachière, Duphénieux, Faurie et Calmeilles.

Il est ensuite procédé à la formation de la commission départementale. Le vote a donné les résultats suivants :

Pradines, 24 voix; Duphénieux, 24; Demeaux, 23; Brugalières, 23; Lachière, 22; Fraysse, 17; Calmon, 15; Vival, 7; Bergon, 7.

En conséquence, MM. Pradines, Duphénieux, Brugalières, Demeaux, Lachière, Fraysse et Calmon, ayant réuni la majorité des suffrages, sont proclamés membres de la commission départementale.

Vote du sous-chapitre XI.

Rejet des demandes de subvention présentées :

1° En vue de l'érection d'une statue à Jean-Baptiste Dumas;

2° En faveur de la Société hippique française;

3° En faveur du Conseil d'hygiène et de salubrité;

4° En faveur de la Société centrale de sauvetage des naufragés;

5° En faveur de la Société des sourds-muets et des Entendants-parlants.

Rejet de la demande présentée par : 1° E. Guélaud, sténographe, à Paris;

2° De M. Giorgio, géographe, à Paris.

Rejet, avec regrets, de la demande, tendant à la création d'une inspection d'écoles maternelles dans le département.

Allocation d'un secours de 50 fr. à la Société de protection des engagés volontaires, élevés dans les maisons d'éducation correctionnelle.

Déclassements des routes départementales.

Adoption du vœu tendant à ce que l'embranchement de la Madelaine à Figeac (Ligne de Cahors à Aurillac) soit construit, sans retard.

Avis favorable est donné à la demande du Conseil municipal de Martel, tendant à la mise à l'alignement de la maison du sieur Gary, en saillie sur la route départementale n° 3.

Renvoi à la commission des finances du dossier

relatif à la construction de banquettes de sûreté sur les chemins de grande communication et d'intérêt commun.

Adoption des propositions de MM. les ingénieurs, relatives aux diverses modifications à apporter à la répartition des contingents vicinaux des communes de Limogne, de Cénévières et de Terrou.

Rejet du pourvoi, présenté par la commune de Sérignac, contre une décision de la commission départementale, portant approbation du projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 4 de Sérignac à Mauroux.

Renouvellement d'un vœu, tendant à ce qu'un bureau de poste soit créé à Sauzet et à Cénévières.

Adoption d'un vœu, tendant à ce qu'il soit établi un service de dépêches entre Souillac et Cazoules.

Adoption d'un vœu, tendant à ce que dans les cantons où les votes pour le conseil général et le conseil d'arrondissement ont lieu le même jour, il soit formé deux bureaux dans des locaux différents.

Rejet de la demande, présentée en vue de l'érection en mairie distincte de la section de Nadaillac, commune du Roc.

La séance est levée à 5 h. 1/4 et renvoyée à demain 2 heures.

Séance du 22 août.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

Appel nominal.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Adoption du sous-chapitre XII (subventions aux communes).

Adoption du sous-chapitre XII (dépenses diverses) à l'exception de l'article 18 qui est réservé.

Adoption du sous-chapitre XIV (dettes afférentes à des dépenses non obligatoires)

Adoption du sous-chapitre XVI (cadastre).

Allocation d'un secours de 300 fr. au Comité de secours aux victimes du choléra dont M. Cristophle, est le président.

Rejet de la demande de secours, présentée par M. Dominique, de Toulon, en vue de la publication d'un ouvrage sur le choléra.

Fixation à 20 centimes du maximum des centimes extraordinaires que les conseils municipaux sont autorisés à voter en 1885.

Maintien du taux, fixé l'année dernière, pour le prix de la journée de travail destiné à régler la cote personnelle.

Refus de voter le répartition des quatre contributions directes.

Décision tendant à ce qu'à l'avenir la moitié des sommes qui seront réalisées annuellement sur l'emprunt de 2,500,000 fr. sur les subventions de l'Etat, sera affectée à l'élargissement, constructions et rectifications des chemins aboutissants aux gares.

Adoption du sous-chapitre XVII du budget extraordinaire (dépenses).

Adoption du sous-chapitre XVIII (dépenses imputables sur fonds d'emprunt).

Adoption du budget des recettes extraordinaires.

Adoption de la récapitulation des recettes et des dépenses des budgets extraordinaires.

Formation de la liste du jury d'expropriation.

Ajournement de l'affaire relative à la construction d'un tramway à traction mécanique entre Castelfrac et St-Clair.

amie de sa belle-mère. Elle avait chosé sans doute un appartement dans cette maison, afin d'expliquer pourquoi elle y allait, si par hasard on l'y voyait entrer.

VIII

LE TABLEAU

La vie des ruses continuait. Loïc attendit la brune pour mettre à exécution le plan qu'il avait conçu. Un peu après le crépuscule, il quitta l'hôtel et sortit à pied. Le plus court chemin pour aller rue de Naples, en quittant la rue de Lisbonne, était de remonter le boulevard Malesherbes. Au lieu de faire la route directement, il suivit la rue de la Pépinière jusqu'à la gare Saint-Lazare, et gagna la rue de Naples en remontant la rue du Rocher. Il se disait bien qu'il ne pouvait pas avoir été suivi; mais ce jeune homme de vingt-trois ans sentait naître et grandir en lui la prudence d'un homme de quarante.

C'était la fille qui avait trahi la mère ! Loïc ignorait le numéro de cette maison de la rue de Naples. Blanche le lui avait indiqué. C'était là où demeurait Madame Davilliers. Il avait été voir cette dame. D'ailleurs, quand même il aurait pu avoir une hésitation, une rencontre fortuite devait lever tous ses doutes. La petite marchande de fleurs qu'aimait Blanche s'appropriait à quitter son poste, la nuit venant. Pauvre enfant ! ses mains gercées soutenaient l'étal de bois; elle était là, au vent, à la froidure, à la pluie fre-donnant une chanson gaie.

Il n'y avait pas à s'y tromper, elle se tenait en face du n° 32, et s'était bien là, en effet, que demeurait madame Davilliers. Puis, la maison était isolée; à droite et à gauche s'étendaient des terrains en jachère, plein de boue et de moëllons.

Loïc entra.

— Monsieur Richard ? demanda-t-il au concierge.

Le concierge lisait un roman-feuilleton. Il le posa sur une table, assez ennuyé d'être arraché à sa lecture, captivante sans doute.

— Qui demandez-vous ?

— M. Richard.

— Je ne connais pas.

Loïc n'avait pas prévu cette réponse bien simple.

Il s'appropriait à s'éloigner, quand une voix cria de l'autre côté d'une pièce attenante à la loge :

— Monsieur Leborgne, as-tu mis l'écrêteau ?

Loïc s'arrêta :

— Vous avez donc un appartement à louer demanda-t-il.

— Oui, Monsieur, un gentil petit appartement au troisième, et c'est une occasion.

— Une occasion ?

— Dame ! le locataire ne demeurait pas ici; il venait y travailler seulement, à ce qu'il disait du moins, on le voyait environ deux fois par semaine. Cela a duré deux ans. Et puis tout à coup, il y a trois semaines, il est venu me dire de mettre l'écrêteau.

— C'est lui, pensa Loïc.

Il fut obligé de se contenir pour ne rien laisser voir de son émotion. Ce fut, du ton le plus indif-

Adoption d'un vœu tendant à ce qu'une station soit établie aux Salinières (Ligne de Montauban à Cahors).

Adoption du tracé vert du chemin d'intérêt commun n° 6, partie comprise entre Trigofol et le chemin de grande communication n° 4 dans la commune de Belmontel.

Adopté.

Rejet de la demande de souscription à l'Encyclopédie, des Travaux publics.

Rapport de M. Brugalières, au nom de la commission instituée auprès de la Ferme-Ecole du Montat.

Renvoi à la commission des finances, avec avis favorable, de la demande d'un crédit de 1,000 fr. destiné à couvrir les frais d'études à faire en 1885 pour la construction d'un réseau de chemin de fer à voie étroite.

Adoption de la demande du conseil municipal de Rouffillac, tendant à ce que le tiers des cinq centimes ordinaires actuellement porté sur le chemin d'intérêt commun n° 85 soit désormais affecté aux chemins vicinaux de petite communication.

Classement des demandes de secours, sur les fonds de l'Etat, présentée par diverses communes pour pourvoir aux dépenses de restauration de leurs édifices du culte.

Classements des demandes de secours formées par diverses communes, pour travaux de réparation ou de construction de maisons d'école et de salles d'asiles.

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à demain 10 heures.

Séance du 23 août.

La séance est ouverte à 10 heures 1/2.

Appel nominal.

Adoption du budget de l'instruction publique.

Vote de la somme de 1523 fr. 70, montant du budget rectificatif de 1884 (fonds libre du budget de l'instruction publique à la clôture de l'exercice 1882).

Rejet de la demande de subvention présentée :

1° Par le comité de l'Association générale de l'Alsace-Lorraine;

2° Par M. Matrat, en vue de la distribution en prix, de livrets de la Caisse nationale des retraites;

3° Par M. Marambat, pour traitement de vignobles phylloxérés;

4° Par M. Chanche, géographe, à Paris, en vue de la confection d'une carte cantonale du département du Lot.

Rejet de la demande d'augmentation, de crédit en faveur des poulinières et pouliches.

Vote d'une somme de 50 francs en faveur de la Société générale de protection des enfants sortis des maisons de correction et engagés volontaires.

Rejet de la demande de subvention présentée par la Société générale de protection pour l'enfance abandonnée ou coupable.

Acte est donné à M. le Préfet de la communication des rapports :

1° De M. le Directeur des Postes et télégraphes;

2° De M. le Directeur des contributions indirectes;

3° De M. le Directeur de la culture des tabacs;

4° De M. le Directeur des Domaines;

5° De M. le Trésorier-Payeur général.

férent qu'il reprit :

— Alors c'est à lui qu'il faudra m'adresser ?  
 — Oh ! non, Monsieur. Au reste, je ne pourrais même pas vous donner son adresse, je ne la connais pas.

— Vous savez son nom au moins ?

— Oui.

— Voulez-vous me le nommer ?

— Il s'appelle M. Durand. Un brave jeune homme, du reste, payant exactement le 15 du terme.

M. Durand ! Loïc n'avait pas bronché. Il comprenait toutes les prudences, et il se disait que ce Richard avait voulu écarter toute recherche.

— Montrez-moi l'appartement, dit-il.

Le concierge alluma une bougie, et, précédant le baron de Maudreuil, il commença à monter l'escalier. Au troisième le concierge s'arrêta :

— C'est là, tenez, dit-il en indiquant une porte à main droite.

L'appartement se composait de trois pièces, simplement mais élégamment décorées.

— C'est un peu sale, reprit le portier Leborgne, attendu que les déménageurs ont fait leur besogne depuis quinze jours.

M. Leborgne ouvrit la porte qui donnait dans la pièce du fond.

— Voilà où est l'occasion, dit-il.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

Fixation à 721 fr. de la pension de retraite de la veuve Mourgués.

Fixation à 260 fr. de la pension de retraite du sieur Francoual.

Répartition d'une somme de 58,000 francs (2,000 fr. par canton).

Allocation d'une indemnité de 100 fr. à M. Guary préposé de l'assistance publique à Figeac.

Réunion du sous-chapitre III au sous-chapitre IV.

Inscription au budget rectificatif d'une somme de 6,000 fr. pour intérêts d'acquisition de la maison Cavirole.

Vote d'une somme de 100 fr. pour achat d'une brouette.

Adoption de la récapitulation des recettes et des dépenses du budget ordinaire.

Fixation des recettes du budget ordinaire à la somme de 956,842 fr. 40.

Approbation des comptes départementaux de 1883.

Adoption de l'avant-projet de construction d'un pont sur le Lot, à Vire.

Adoption de l'avant-projet de construction d'un pont sur le Lot, à Albas.

Adoption des demandes présentées par les conseils municipaux des communes de Peyrilles, Frayssinet, Masclat, Brengues, St-Chamarand, Loubressac, Salviac, Gramat, St-Projet, Souillac, Pinsac et Thégra, tendant à modifier la réparation de leurs contingents vicinaux.

Vote du budget rectificatif de 1884.

Adoption d'un vœu, tendant à ce que des droits de douane, plus élevés, soient établis sur les produits agricoles étrangers.

La séance est levée à 11 heures 1/2 et le président déclare la session close.

M. le ministre de l'instruction publique a décerné des médailles et des mentions honorables aux instituteurs, aux institutrices et directrices de salles d'asile dont les noms suivent :

**Instituteurs.** — Médaille d'argent: M. Jean-Baptiste Delpech, instituteur public à Padirac.

— Médaille de bronze: M. Pierre-Arnaud Combes, instituteur public à Doravel; M. Pierre Mazet, instituteur public à Fons.

— Mentions honorables: M. Bertin-Joseph Blanié, instituteur public à Castelnau; M. Auguste Soulié, instituteur public à Puycalvel; M. Pierre Delpech, instituteur public à Lentillac; Géraud, Ganes, instituteur public à Figeac.

**Institutrices.** — Médaille d'argent: M<sup>lle</sup> Marie-Victorine Reynes, institutrice publique à Souillac.

— Médaille de bronze à M<sup>lle</sup> Gabrielle Boutaud, institutrice publique à Lacapelle-Marival; M<sup>lle</sup> Marie-Pélagie Boutaric, institutrice publique à Saint-Félix.

— Mentions honorables: M<sup>lle</sup> Zélie Gary, institutrice publique à Gourdon; M<sup>lle</sup> Anais-Marie Gailhac, institutrice publique à Vire; M<sup>lle</sup> Marie Bousquet, institutrice publique à Saint-Céré; M<sup>lle</sup> Maria Vidal, institutrice publique à Bagot.

**Institution Valette**

Ouverture des cours des vacances le premier septembre.

**Floressac**

Un violent incendie, probablement occasionné par la foudre, a détruit complètement le 25 août, vers quatre heures de l'après-midi, le château de Chambert appartenant à M<sup>me</sup> Mélanie Lathèze, veuve Bataille.

Malgré les prompts secours apportés par la plus grande partie des habitants de Floressac et des localités les plus rapprochées, on n'a pu sauver que les bestiaux. Les pertes sont évaluées à quarante mille francs environ.

**Un noyé**

Dimanche dernier s'est noyé, près de l'écluse de Frontenac, un jeune garçon, demeurant en qualité de domestique chez un propriétaire du Mas-de-Graves, commune de saint-Pierre-Toirac.

Ce malheureux, qui ne savait pas nager, était, malgré cela, allé prendre un bain après avoir mangé. Il fut pris d'une subite indigestion et, malgré le peu de profondeur du Lot à cet endroit, il a payé cher son imprudence.

**Luzech**

Un accident affreux est venu jeter le désespoir dans une famille de Luzech.

Une enfant de deux ans, nommée Rosa Bessières, était couchée sur la route, au-dessus du pont du chemin de fer, lorsqu'une charrette chargée de moellons est arrivée et lui est passée dessus, lui broyant la tête.

On ne s'explique pas comment il a pu se faire que l'enfant n'ait pas été aperçue du charretier.

On juge facilement du désespoir des parents.

**Chemain de fer d'Orléans**

La Compagnie des chemins de fer d'Orléans a l'honneur d'informer le public que le train de plaisir de Toulouse à Paris, qui devait partir de la gare de Toulouse, le 1<sup>er</sup> septembre, à 2 heures 55 minutes du soir, n'aura pas lieu.

La valeur des billets qui ont été déjà délivrés, sera remboursée sur la remise desdits billets.

La Cour d'Orléans a rendu récemment un arrêt qui peut se résumer ainsi :

En matière de contributions directes, le domestique qui, conduisant un chargement pour le compte de son maître, fait une fausse déclaration à l'octroi, engage pénalement sa propre responsabilité seulement et non pas celle du maître, non présent à ladite déclaration.

La responsabilité civile du maître étant seule engagée, les tribunaux correctionnels ne peuvent le condamner de ce chef qu'autant que le domestique, auteur de la contravention a été lui-même mis en cause, et ladite contravention contractée contrairement avec ce dernier.

**La Foudre**

On écrit de Briscous :

Mardi, une jeune fille de vingt ans a été foudroyée. Atteinte à la nuque par le fluide, elle est tombée asphyxiée. Elle était accompagnée, au moment de l'accident, par une petite fille de Bayonne, âgée de 11 ans. Cette enfant, épouvantée, s'est enfuie dans la lande et a longtemps marché au hasard. Elle a été recueillie dans une maison isolée.

La malheureuse jeune fille foudroyée a été trouvée dépourvillée en partie de ses vêtements par un effet de la foudre. Autour de son corps, gisaient quelques pains dont elle était chargée au moment de l'accident.

**La Foudre et le Réserviste**

On écrit de Périgueux :

L'autre jour, l'orage s'est abattu sur les communes de Mensignac, Lachapelle et Bussac.

La foudre est tombée à plusieurs reprises, sans causer, cependant, d'importants dégâts. Un incident tragi-comique est survenu à cette occasion.

Un réserviste allait, en courant, prendre, à la gare de Mensignac, le train qui devait le mener à Périgueux. Tout à coup, la foudre éclate et tombe aux pieds de cet homme, qui, très épouvanté, reprend sa course. Un second coup de tonnerre se fait entendre, et, pour la seconde fois, la foudre tombe à côté de notre fuyard, qui se voit entouré d'une éblouissante lumière ! C'en était trop !

Cependant, notre malheureux réserviste arrive plus mort que vif à la gare de Mensignac, où il reçoit les soins intelligents du chef de gare et de sa femme. Il ne lui était pas possible de prononcer une parole et, pendant quelques instants, on ne savait trop quels résultats occasionneraient les phénomènes véritablement surprenants dont l'infortuné venait d'être le témoin.

Enfin, remis de son émotion, cet homme, dont on ignore le nom, a pu prendre le train pour venir à Périgueux.

C'est égal, cette lutte avec l'électricité devrait bien compter pour une campagne à notre réserviste.

**La récolte des vins en 1884.**

La récolte des vins, dans tout le Midi, continué à donner les plus magnifiques espérances; un peu de pluie ferait merveille.

Le Midi sera encore, cette année, la contrée privilégiée; il serait encore difficile d'évaluer, comme quantité, la récolte actuellement pendante dans l'Hérault, l'Aude et Pyrénées-Orientales. Il est certain que si les vignes indigènes contaminées donnent moins de vin que l'année dernière, en revanche les vignes américaines, qui ont une végétation superbe, en produiront davantage; ajoutons que les neuf dixièmes de ces dernières sont des espèces françaises greffées sur racine américaine; en somme, on compte sur un rendement supérieur à celui de l'an passé.

La température continue à nous promettre un vin de grande qualité pour 1884. Inutile de répéter tous nos vœux pour la réalisation de cette espérance.

**PÈLERINAGE DE FIGEAC**  
A NOTRE-DAME DE LOURDES

Un train spécial de Pèlerinage partira **Mardi 30 septembre** prochain, de Figeac pour Notre-Dame de Lourdes.

Les heures du départ et du retour sont fixées comme il suit :

Départ de Figeac : **Mardi 30 Septembre**, à 4 h. du soir.

Arrivée à Lourdes : **Mercredi 1<sup>er</sup> octobre**, à 5 h. du m.

Départ de Lourdes : **Jeuvi 2 octobre**, à 6 h. du soir.

Retour à Figeac : **Vendredi 3 octobre**, 6 h. du matin.

Le premier train partira à 4 heures.

Les trains complémentaires, suivront de 20 minutes en 20 minutes.

Les prix des places sont les suivants :

1<sup>re</sup> Classe, 38 fr. ; 2<sup>e</sup> Classe, 27 fr. ; 3<sup>e</sup> Classe, 19 fr. Aller et retour.

Les Pèlerins, munis de leur carte, qui viendront, par les trains ordinaires, prendre, à Figeac, le train spécial, jouiront d'une réduction de 40 0/0 sur les prix des places, tant à l'aller qu'au retour.

Les billets de pèlerinage dont on aura fait parvenir le prix à M. le Directeur, seront expédiés *franco* à leur destinations immédiatement.

On devra, pour la demande des billets et pour l'envoi des fonds, en un mot pour tout ce qui regarde le pèlerinage du 3 septembre, s'adresser à M. l'abbé MASSABIE, archiprêtre de Figeac, organisateur et directeur du train spécial.

**CONSEILS A LA FERMIERE**

Quand on met des orties cuites et hachées dans la pâte de poules, celle-ci fourrissent une plus grande quantité d'œufs et en engraisent rapidement ; il en est de même pour les oies.

Les dindonneaux sont très difficiles à élever et exigent beaucoup de soins. Voici la meilleure manière de les nourrir. Donnez-leur, chaque matin, une pâte composée d'orties, cuites et hachées mélangées avec des jaunes d'œufs durcis. Pour les préserver des maladies auxquelles ils sont sujets dans leur jeunesse ajoutez-y pendant trois ou quatre jours, des feuilles de fenouil également cuites et hachées et un peu de fleur de soufre.

On annonce quasi officiellement que les recherches de M. Pasteur sur le virus de la rage ont abouti à un succès aussi certain que ses recherches sur le virus des affections charbonneuses.

La commission chargée de contrôler les expériences de l'éminent savant, a exprimé cette affirmation par l'organe de M. Bouley son rapporteur. Les expériences ont porté sur 42 chiens, dont 23, qui avaient été inoculés par le virus cultivé, ont résisté au virus virulent, qui a tué les chiens non inoculés.

Il est donc acquis aujourd'hui que l'inoculation du virus rabique atténué préserve les chiens de la rage, même ceux qui ont été mordus par des chiens de la rage, même ceux qui ont été mordus par des chiens enragés. Il reste à savoir quelle peut être la durée de l'immunité produite par l'inoculation.

**Remède contre la diarrhée**

Dans la *Revue thérapeutique*, le docteur Vigouroux préconise le citron pour couper la diarrhée.

Il suffit de mettre deux tranches de citron et quelques morceaux de sucre dans un grand verre ; de verser dans celui-ci de l'eau bouillante, de remuer pendant cinq minutes et boire le plus chaud possible.

Deux ou trois verres de cette limonade *chaude*, pris de demi-heure en demi-heure, suffisent pour arrêter la diarrhée.

Le remède est facile, agréable et mérite bien qu'on le note, surtout en ce moment.

**LE COUP DE PIED DE L'ÂNE**

Cette locution est devenue très usuelle et chacun sait quelle sert à désigner le dernier outrage que reçoit un puissant déchu. Chacun sait aussi qu'il est fait ainsi allusion au lion qui, devenu vieux et sans force, se trouve livré aux insectes et aux mauvais traitements de ceux qu'il a fait trembler jadis. Or une erreur commune est de croire qu'en citant le *coup de pied de l'âne* on rapporte un trait du fameux apologue de notre grand fabuliste La Fontaine. Point ! Et c'est ce que le *Musée des Familles*, nous fait remarquer. En réalité, dans la fable du Bonhomme, l'âne vient à son tour insulter au lion qui s'écrie :

Ah ! c'est mourir deux fois que subir ton outrage !

mais du coup de pied, il n'en est point question. Il ne se trouve là que sous-entendu, et chacun croit l'y avoir vu. Pourquoi ? parce que bien avant La Fontaine, l'allusion était déjà populaire en souvenir de la fable de Phèdre, à qui le fabuliste français a emprunté son sujet et qui, lui, mentionne expressément le coup de pied de maître Aliboron. Voilà donc une locution usuelle beaucoup plus vieille qu'on a coutume de le croire.

**Dernières Nouvelles**

La princesse Amélie, fille de M. le comte de Paris, sera, prochainement, fiancée à un archiduc autrichien.

Le roi et la reine des Belges assisteront aux fiançailles, qui doivent avoir lieu au château d'Eu.

**BOURSE. — Cours au 30 août.**

3 0/0	78 80
3 0/0 amortissable (ancien)	79 95
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	109 00
4 1/2 0/0 1883	108 00

**Dernier cours du 29 août.**

Actions Orléans	1,320 00
Actions Lyon	1,238 00
Obligations Orléans 3 0/0	371 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	300 00
Obligations Lombardes (jouissance)	306 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	325 00

Étude de M<sup>e</sup> Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

**EXTRAIT**

**Jugement de séparation de biens**

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-sept août mil huit cent quatre-vingt-quatre, la dame Marie Ber-al, sans profession, habitante et domiciliée à Lafaurie, commune de Bélaysse, a été séparée de biens d'avec le sieur Arnaud Mouville, son mari, propriétaire, habitant et domicilié avec sa dite épouse, dans ladite commune de Bélaysse.

Pour extrait certifié véritable.

A Cahors, le vingt-neuf août mil huit cent quatre-vingt-quatre.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

**JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE.**

Bureaux 26, rue Jacob, à Paris. — Sommaire du numéro 31. (24 août). — Chronique agricole. A. de Cérès. — Projet de loi portant modification du tarif d'entrée sur le bétail et les viandes abattues. — Le blé sur jachères. E. Lecouteur. — Revue étrangère. — Statistique du bétail en Prusse. Eug. Marie. — Un trieur à bon marché. A. Lesne. — De la production chevaline. Dr M. Guvion. — De la stérilité des vaches. J. Gabaret. — Pisciculture. — L'anguille. A. Larbalétrier. — Bibliographie. A.-C. Girard, J. Sabatier. — Météorologie et physique agricoles. H. et F. Marié-Davy. — L'actinomycose. Dr Hector George. — Paul Thenard. A. Boitel. — Le vin de raisins secs. A. L. — La situation agricole dans la Dordogne. E. de Lentillac. — Correspondance. — Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. B. Durand. — Cours de la Bourse. — Gravures noires : Trieur Ginot, coupe horizontale. Fig. 26. — Élévation du trieur Ginot. Fig. 27 et 28.

**LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE.** Journal universel d'électricité. — Bureaux, 51, rue Vivienne, Paris. — Sommaire du numéro du 23 août 1884. Recherches de M. Helmholtz sur l'origine de la chaleur voltaïque; J. Moutier. — Sur la foudre globale; G. Planté. — Quelques applications mécaniques de l'électricité; G. Richard. — Application du calorimètre à l'étude du courant électrique (5<sup>e</sup> article); A. Minet. — Éclairage électrique de la brasserie-restaurant Krasnopolsky, à Amsterdam; C.-C. Soulages. — Chronique de l'étranger : Allemagne; Dr Hugo Michaelis. — Angleterre; J. Munro. — Revue des travaux récents en électricité : Résistance d'un arc double coupé par un conducteur en parties quelconques, par Z. Ferranti. — Sur un électrodynamomètre pour les courants alternatifs faibles, par M. le professeur Bellati. — Travaux de la conférence internationale des électriciens (suite). — Rapport sur l'organisation des postes et télégraphes (suite). — Correspondance : Lettres de MM. R. Tamme, P. Clemenceau, C.-L.-R.-E. Menges, Sautter-Lemouliet, J. Bourdin. — Faits divers.

**JOURNAL DE L'AGRICULTURE**, fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 420, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an 20 fr. — Sommaire du N<sup>o</sup> 802, du 23 août 1884 : J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Boitel. Discours prononcé aux obsèques de M. Thénard. — Renou. Météorologie du mois de juillet 1884. — De la Tréhouais. Sélection et élevage du bétail à lait. II. — Dufour. Les prix culturaux dans le département de la Haute-Loire. — Sagnier. Appareil pour le chargement des macérateurs. — Poisson. Façons culturales après la moisson. — Champin. Le buttage des plants greffés. — Chabot-Karlen. Pisciculture, les assolements. — Sagnier. Bibliographie agricole. — Assi et Genès. Nouvelles inventions agricoles. — Sagnier. Société nationale d'agriculture. — Remy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Féron. Bulletin financier. — Gravures noires : Appareil pour le chargement des macérateurs. (1 fig.).

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

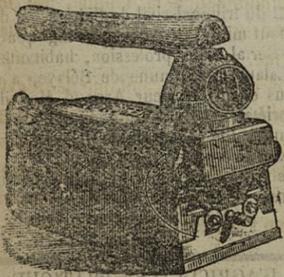
Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1<sup>er</sup> février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)



NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

**Économie, Propreté, Salubrité.**

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr. ; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

BULLETIN-PRIME du JOURNAL DU LOT

Nos Lecteurs, en détachant ce coupon et le présentant ou faisant présenter à nos Bureaux, obtiendront aux prix de faveur ci-bas l'une des belles Primes suivantes :

REMONTAIRE

nickel



A CYLINDRE

ET

TROUS RUBIS

Ces remontoirs en métal d'une composition inaltérable, à remontage Bréguet et mise à l'heure mécanique perfectionnée, sont tout ce qu'il y a de solide, joli et maniable. Nous les livrons très bien repassés et réglés,

à 18 fr.

Les mêmes remontoirs sont vendus en magasin de 30 à 35 fr.

Une garantie de 2 ans au nom et sur facture de la plus importante Maison d'Horlogerie de Besançon accompagne chaque objet.

Ces Primes sont exposées aux Bureaux du Journal.

MONTRE

OU

REMONTAIRE

TOUT ARGENT



A CYLINDRE

ET

TROUS RUBIS

Ces articles de la forme la plus moderne, à fortes boîtes et riches décorations, avec remontage Bréguet et mise à l'heure mécanique pour les Remontoirs, sont livrés parfaitement repassés et réglés,

à 25 fr.

Les mêmes pièces se vendent en boutique de 40 à 45 fr. et plus,

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS

(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4<sup>me</sup>

C. DESPRATS, Successeur

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des liqueurs des R. P. Céléstins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

LOTÉRIE TUNISIENNE

2<sup>e</sup> Tirage SUPPLÉMENTAIRE le 15 Octobre prochain

DE CENT MILLE FRANCS

Un Gros Lot de 50.000 fr.

2 Lots de 10.000 fr. 40 Lots de 1.000 fr.

3 Lots de 5.000 fr. 10 Lots de 500 fr.

50 Lots de 100 francs

AVIS — Les billets qui participeront à ce deuxième tirage supplémentaire concourront également au tirage définitif qui sera fixé immédiatement après ce tirage supplémentaire d'une façon irrévocable et à très courte échéance et comprenant :

UN MILLION DE FRANCS DE LOTS

Gros Lots : 500.000 Francs

et cinq gros lots de 100.000 francs

Les billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats-poste adressés à l'ordre de M. Ernest DETRE, Secrétaire-général du Comité, 13, rue Grange-Battière, Paris UN FRANC LE BILLET.

GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES LES AFFECTIONS DE LA PEAU

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

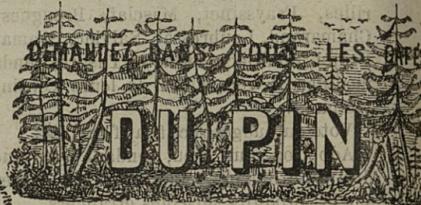
S'adresser à M. LENORMAND, Médecin Spécialiste

(11, rue St-Louis, à MELUN S.-M.)

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

31 RÉCOMPENSES 1<sup>er</sup> PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 30 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON

ET SES SEIGNEURS du X<sup>e</sup> siècle au XIV<sup>e</sup> siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.

CHEMISES

sur mesure pour

HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

CCSTUMES

sur mesure pour

HOMMES

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Pers onnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.